

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par l'entreprise **SOGEA** pour des travaux
de remplacement d'un poteau incendie, Rue **Gabriel Péri** ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes
mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.406/2021

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 27 septembre 2021 et pour une durée d'un mois, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront restreints au droit des travaux, Rue **Gabriel Péri**.

ARTICLE 2 :

L'entreprise **SOGEA** (louisa.riane@vinci-construction.fr) effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

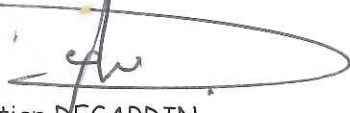
ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 13 septembre 2021

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué




Sébastien DEGARDIN